

Convention de transition entre

La Commune mixte des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux

Et

ValForêt SA, Route de Bellelay 1, 2712 Le Fuet

Cadre

La présente convention a pour but de concilier au mieux la volonté des parties de confier la gestion des forêts en propriété de la Commune mixte des Breuleux à ValForêt SA, dans le respect du cadre légal jurassien.

La durée de cette convention est temporaire, avant d'aboutir à une convention à long terme ou une adhésion à ValForêt SA.

Les surfaces concernées correspondent à l'ensemble des surfaces de forêts et pâturages boisés en propriété de la Commune mixte des Breuleux sur sol jurassien et bernois, à quoi s'ajoute les surfaces de forêts privées sis sur la Commune des Breuleux pour les tâches de martelage, surveillance et conseils.

ValForêt SA s'engage à :

- Effectuer les tâches déléguées de ENV, martelage surveillance, conseils pour les propriétaires publics et privés par M. Marcel Mahon, ou successeurs. Sont également compris la participation aux rapports de service de ENV et le lien direct avec ENV pour les questions forestières.
- Organiser les exploitations de bois et soins culturaux
- Attribuer les mandats relatifs aux travaux forestiers, payer les factures y relatives
- Encaisser le revenu de la vente des bois et éventuelles subventions bernoises
- Exécuter un décompte annuel à la CM des Breuleux déterminant le bénéfice/déficit de l'année écoulée (en tenant compte des subventions jurassiennes perçues par la CM des Breuleux)
- Surveiller le respect des règles CFST lors des travaux
- Tenir la CM des Breuleux informée des éléments importants

La Commune mixte des Breuleux s'engage à :

- Confier la gestion des forêts à ValForêt SA
- Engager (compris dans le sens de nommer) le garde forestier défini par ValForêt (M.Marcel Mahon ou successeurs), au poste de garde forestier du triage forestier des Breuleux (à créer), l'employeur du garde forestier est ValForêt SA
- Fournir à ValForêt les décomptes de subventions perçus du Canton du Jura pour le décompte annuel

- Créer le triage forestier jurassien « les Breuleux », avec pour Conseil le Maire, le responsable du dicastère des domaines et un représentant des forêts privées acquis à la cause d'un partenariat avec ValForêt.
- Tenir informé ValForêt SA de tout élément important lié à la gestion forestière de son patrimoine

Fonctionnement

- a) Le triage forestier ne défraie ni ne salarie personne, son rôle vise uniquement la compatibilité avec ENV.
- b) Tous les frais et tous les revenus liés à la forêt sont assumés et perçus par ValForêt, en fin d'année un décompte est établi pour CM les Breuleux.
- c) Le garde forestier nommé est le contact habituel de la CM des Breuleux pour les affaires courantes, il rend cependant des comptes à son employeur ValForêt, ValForêt rend des comptes à CM les Breuleux selon le contrat établi.

Finances

En fin d'année, un décompte générant un paiement de CM les Breuleux à ValForêt ou de ValForêt à CM les Breuleux est présenté par ValForêt et validé par les parties.

Le prix des prestations faisant foi pour le décompte annuel sont :

- 12.-/m3 exploité en forêt fermée, reconnu en fin d'exploitation
- 14.-/m3 exploité en pâturage boisé, reconnu en fin d'exploitation
- Le montant de « subvention triage » perçu de ENV pour les tâches légales

Pour les travaux non inclus dans ce qui précède, le prix du garde forestier est de 95.-/h, 75.-/ pour les forestiers-bûcherons.

En fonction du marché et en cas de besoin, ValForêt peut demander un acompte en cours d'année. C'est notamment le cas si des travaux dépendant de subventions jurassiennes (perçues par la Commune) sont entrepris.

Les parties se déclarent d'accord sur les éléments de cette convention. Celle-ci est valable jusqu'à révocation d'une des parties pour la fin d'une année civile, avec préavis de 6 mois minimum.

Les parties, signatures, lieu et date

Pour la Commune mixte des Breuleux

Le maire, Renaud Baume

Le secrétaire, Pascal Faivet

Pour ValForêt SA

Le président, Claude-Alain Paroz

Le directeur, Jean-Marc Friedli